



# École Française Marcel-Pagnol d'Abuja

Durumi District, after Prince and Princess Estate II, Abuja, Nigeria

Tel : (234) 803 315 47 41

[secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com](mailto:secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com) [www.ecolefrancaiseabuja.com](http://www.ecolefrancaiseabuja.com)



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## PROTCOLE SANITAIRE

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus et le contexte d'émergence de variants.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le schéma de référence est celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, sous réserve de situations particulières (de type « cluster ») qui nécessitent la fermeture et la mise en enseignement à distance d'une partie ou de la totalité de l'établissement.

Les points à retenir :

### Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille (toux, courbature, perte du goût et/ou de l'odorat...).

Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

### Le port du masque

#### **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

L'établissement met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans l'établissement.

#### **Pour les élèves**

Pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

### La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Je recommande, sauf cas de chaleur excessive de laisser les fenêtres des classes ouvertes (au moins de 8h à 10h) autant que possible même si les élèves sont présents.



# École Française Marcel-Pagnol d'Abuja

Durumi District, after Prince and Princess Estate II, Abuja, Nigeria

Tel : (234) 803 315 47 41

[secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com](mailto:secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com) [www.ecolefrancaiseabuja.com](http://www.ecolefrancaiseabuja.com)



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Les autres mesures déjà en vigueur ne changent pas :

- Prise de la température à l'entrée
- Respect des gestes barrières
- Lavage des mains à chaque entrée ou sortie des élèves de la classe
- Limitation du brassage des élèves (ouverture des portes de l'établissement à 7h15, récréations décalées, sorties échelonnées, sens de circulation des élèves)
- Limitation des accès à l'établissement
- Nettoyage et désinfection régulière

Il est aussi important que les enseignants/éducateurs fassent régulièrement la promotion des comportements qui réduisent la propagation du COVID-19 en l'abordant régulièrement en classe au moins 3 fois par semaine.

## **Suspicion de cas de COVID ou cas de COVID avéré**

Le dispositif s'appuie sur la notion de CONTACT À RISQUE.

Qu'est-ce qu'un contact à risque ?

Un cas contact est une personne qui a été au contact d'un cas positif à la Covid-19. Plus précisément pour le contact à risque, il s'agit d'une personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces (port d'un masque grand public catégorie 1 et de distanciation physique d'au moins 1 mètre) a été à moins d'un mètre d'une personne infectée (maladie confirmée en laboratoire) pendant un total cumulatif de 15 minutes ou plus, sur une période de 24 heures (par exemple, trois expositions individuelles de 5 minutes pour un total de 15 minutes dans une journée).

- Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne et que la distanciation physique est respectée, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- Lorsqu'un écolier est cas confirmé, les personnels ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1. De même, les autres élèves de la classe ne sont pas considérés comme contacts à risque.
- Lorsque deux cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque.

QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

### **A- L'élève est identifié comme un contact à risque :**

- Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile (ainsi que ces frères et sœurs dans l'école le cas échéant);
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin ;
- L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes.



# École Française Marcel-Pagnol d'Abuja

Durumi District, after Prince and Princess Estate II, Abuja, Nigeria

Tel : (234) 803 315 47 41

[secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com](mailto:secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com) [www.ecolefrancaiseabuja.com](http://www.ecolefrancaiseabuja.com)



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## **B- L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs**

- Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
  - rester à domicile (ainsi que ces frères et sœurs dans l'école le cas échéant) ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin
- Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que sur présentation d'un test négatif ou si les parents présentent un certificat médical prouvant qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

## **C- L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs**

- Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- L'investigation et l'identification des cas contacts à risque de cet élève doit se faire.
- Le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
    - rester à domicile ;
    - éviter les contacts ;
    - consulter un médecin
  - Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que sur présentation d'un test négatif ou si les parents présentent un certificat médical prouvant qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

## **QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?**

Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle que l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt, 7 jours après le test ou le début des symptômes).

Le délai de 7 jours est une moyenne pour les cas peu ou pas symptomatiques mais pour les cas symptomatiques c'est au moins 3 jours après la disparition du dernier symptôme.

Les personnels, identifiés comme contacts à risque, doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'école que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. Les élèves ne doivent pas obligatoirement faire un test mais ils doivent observer un isolement de 7 jours.

## **QUE FAIRE SI UN AGENT EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?**

- A- Un agent est identifié comme un contact à risque
- Dès le signalement effectué par l'agent, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
    - rester à domicile ;
    - éviter les contacts ;
    - consulter un médecin



# École Française Marcel-Pagnol d'Abuja

Durumi District, after Prince and Princess Estate II, Abuja, Nigeria

Tel : (234) 803 315 47 41

[secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com](mailto:secretariat.efmpa@ecolefrancaiseabuja.com) [www.ecolefrancaiseabuja.com](http://www.ecolefrancaiseabuja.com)



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

- L'agent revient à l'école ou dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. Ce délai peut être prolongé s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.
  - Selon les cas, le chef d'établissement peut mettre en place des procédures de télétravail et de continuité pédagogique.
- B- Un agent présente des symptômes évocateurs à son domicile ou son établissement scolaire
- L'agent avertit le chef d'établissement et rentre à son domicile.
  - Le chef d'établissement rappelle à l'agent la procédure à suivre :
    - rester à domicile ;
    - éviter les contacts ;
    - consulter un médecin qui décide de l'opportunité du dépistage.
  - Selon les cas, le chef d'établissement peut mettre en place des procédures de télétravail et de continuité pédagogique.
  - L'agent revient à l'école si le médecin n'a pas prescrit de test ou, le cas échéant, si le test réalisé est négatif.